



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20045786

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

18 MARS 2020

DIVISION MONS

BELGISCH STAATSBLAD

26-03-2020

MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : **0461 647 348**

Nom

(en entier) : **CARROSSERIE SORECA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de la Corderie 20 - 7301 BOUSSU (Hornu)**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration : modification - renouvellement de mandats.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2020 :

- a pris acte du remplacement, avec effet immédiat, du représentant permanent de la S.R.L. GIANCATERINI (administrateur délégué) - BCE 0477.202.386 -, ayant son siège à 7390 QUAREGNON, Rue de Binche 86, étant Madame Adrianna MICHIELON, domiciliée à 7390 QUAREGNON, Rue de Binche 86, par Monsieur Donato GIANCATERINI, domicilié à 7012 FLENU, Pavé du Vingt 40 ;

- a renouvelé le mandat des membres du Conseil d'Administration pour une durée de six ans, expirant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2025, étant :

. Madame Adrianna MICHIELON, domiciliée à 7390 QUAREGNON, Rue de Binche 86 ;

. Monsieur Carmino GIANCATERINI, domicilié à 7390 QUAREGNON, Rue de Binche 86 ;

. la S.R.L. GIANCATERINI - BCE 0477.202.386 -, ayant son siège à 7390 QUAREGNON, Rue de Binche 86, par son représentant permanent, Monsieur Donato GIANCATERINI, domicilié à 7012 FLENU, Pavé du Vingt 40.

Tous les mandats sont rémunérés.

Réunis en Conseil, les administrateurs dont le mandat a été renouvelé, ont désigné en qualité d'administrateur délégué, Madame Adrianna MICHIELON, domiciliée à 7390 QUAREGNON, Rue de Binche 86, les deux autres membres ayant qualité d'administrateur.

Conformément aux statuts, les pouvoirs de représentation sont exercés comme suit, dans tous les actes : soit par l'administrateur délégué seul, soit par deux administrateurs ensemble.

Adrianna MICHIELON,
Administrateur délégué.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/04/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).